

# Comité des parties

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Convention du Conseil de l'Europe  
sur la prévention et la lutte contre  
la violence à l'égard des femmes  
et la violence domestique  
(Convention d'Istanbul)

---

**Liste des décisions prises lors de la 19<sup>e</sup> réunion  
Strasbourg, 11 décembre 2025**

IC-CP(2025)LD19

---

**Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

Le Comité a adopté le projet d'ordre du jour tel qu'il figure dans le document IC-CP(2025)OJ19rev2.

**Point 4 de l'ordre du jour - Election des membres de Bureau**

Conformément à l'article 4 de son Règlement intérieur, le Comité a élu :

- Vebjørn HEINES (Norvège), Président du Comité des Parties ;
- Berta MRAK (Slovénie), Vice-Présidente du Comité des Parties ;
- Rosa VELÁZQUEZ ÁLVAREZ (Espagne), Vice-Présidente du Comité des Parties.

**Point 5 de l'ordre du jour - Recommandations sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul**

Sur la base du modèle de recommandation proposé et approuvé par le Comité des Parties en janvier 2018 (et figurant dans le document IC-CP(2018)6), le Comité a adopté ses recommandations dans le cadre du premier cycle d'évaluation (de référence) adressées au gouvernement du Royaume-Uni. Les recommandations figurent dans le document IC-CP(2025)22.

Sur la base du modèle de recommandation proposé et approuvé par le Comité des Parties en décembre 2024 (et figurant dans le document IC-CP(2024)10), le Comité a adopté ses recommandations dans le cadre du premier cycle d'évaluation thématique adressé aux gouvernements de l'Andorre, de la Belgique, de la France, de l'Italie, des Pays-Bas, du Portugal et de la Serbie. Les recommandations figurent dans les documents IC-CP(2025)23, IC-CP(2025)24, IC-CP(2025)25, IC-CP(2025)26, IC-CP(2025)27, IC-CP(2025)28 et IC-CP(2025)29.

**Point 6 de l'ordre du jour - Supervision de la mise en œuvre des recommandations émises par le Comité des Parties**

Sur la base du cadre de supervision de la mise en œuvre des recommandations adressées aux Parties dans le cadre de la procédure d'évaluation de référence, le Comité a adopté des conclusions sur la mise en œuvre des recommandations concernant la Pologne, telles qu'énoncées dans le document IC-CP(2025)30.

**Point 10 de l'ordre du jour - Date de la prochaine réunion**

Le Comité a décidé de tenir sa prochaine réunion le 2 juin 2026.